

LIGNE DIRECTRICE 1 : RENFORCER ET PERENNISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE REGIONAL

AXE 1 : Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 : Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

Objectif 1 : Conforter les portes d'entrée du territoire régional

Sites aéroportuaires

- Accompagner le développement à l'international long-courrier
- Renforcer la desserte des aéroports
- Mettre en place une stratégie spécifique

Infrastructures routières et autoroutières

- Accompagner les projets d'infrastructures nouvelles (LLO, contournement Arles, contournement Martigues/Port-de-Bouc, liaison Fos-Salon)

Portes et infrastructures ferroviaires

- Soutenir l'itinéraire ferroviaire Briançon - Suse via Oulx (Connexion à la ligne TGV Paris/Lurin d'ici 2028)
- Accélérer la réalisation de la LNPCA
- Maintenir les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) et liaisons interrégionales
- Portes d'entrée régionales
- Conforter les portes d'entrée (étoile de Veynes et gare TGV d'Oulx)
- Améliorer la desserte des PEM des aéroports de Marseille et de Nice

Objectif 2 : Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale

Mettre en place une stratégie régionale portuaire

- Mettre en place une façade portuaire
- Développer les hinterlands avec des corridors ferroviaires et fluviaux

Objectif 3 : Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal

Orientation 2 : Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs du rayonnement régional

Objectif 4 : Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels

Soutien aux grands pôles économiques porteurs du rayonnement régional

- Espaces à fort potentiel pour le développement économique
- Rééquilibrer et renforcer ces grands pôles
- Écosystèmes French Tech

Améliorer la mobilité vers les grands pôles économiques, touristiques et culturels

- Portes d'entrée du territoire et hubs internationaux
- Aéroports / Gares et dessertes TGV / Ports de croisière / Haltes fluviales
- Voies principales et secondaires
- Voies ferrées

Objectif 5 : Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique

Vers une stratégie d'aménagement économique régionale

- Optimiser et renouveler le foncier économique existant
- Zones d'activités économiques

LIGNE DIRECTRICE 2 : MAITRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE, RENFORCER LES CENTRALITES ET LEUR MISE EN RESEAU

AXE 1 : Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 : Une stratégie urbaine régionale à affirmer

Objectif 27 : Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines

- Centralités métropolitaines
- Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement
- Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon

Objectif 28 : Consolider les dynamiques des centres urbains régionaux

- Centres urbains régionaux
- Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
- Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)

Objectif 29 : Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité

- Centres locaux et de proximité
- Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie

Objectif 30 : Mettre en réseau les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocity au sein des espaces et entre eux (Encart Centralités et coopérations)

- Entre les centralités métropolitaines et les centres urbains :
 - Développer l'offre de transports en commun « express »
 - Renforcer l'accessibilité aux équipements et services métropolitains structurants
 - Renforcer les coopérations économiques, scientifiques et universitaires
- Entre les centres urbains et leurs bassins de vie :
 - Renforcer les transports « du quotidien »
 - Renforcer l'accessibilité aux services (administration, santé...)
 - Impulser de nouvelles réciprocity villes-campagnes (gestion des ressources, alimentation, mutualisation d'équipements...)
- Entre centralités locales et de proximité :
 - Structurer une offre d'équipements et de services en réseau (complémentarités entre villes et villages)
- Coopérations d'intérêt supra-régional entre centralités métropolitaines, assurant des fonctions internationales, inscrites dans les réseaux interrégionaux et européens
- 4 grands « espaces » de coopérations privilégiées :
 - Alpin, Azuréen, Provençal, Rhodanien : territoires perçus pour l'affirmation de liens

Orientation 2 : Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine

Objectif 31 : Recentrer le développement sur les espaces les plus métropolisés

- Recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale
- Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
- Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire

Reconquérir du foncier économique dans les zones les plus tendues, concentrant l'essentiel des emplois

Zones de concentration de l'emploi privé

Centralités métropolitaines, centres urbains régionaux, centres locaux et de proximité

Rechercher une meilleure cohérence dans l'implantation des activités

- Orientier l'accueil d'opérations tertiaires et commerciales vers les centralités déjà constituées
- Soutenir la production et le renouvellement du parc immobilier d'entreprises dans les centres (desserte TC et stationnement suffisant)
- Donner la priorité au foncier périphérique pour l'accueil d'activités productives (industrielles ou logistiques)

Espaces d'appui au développement économique

Espaces économiques à restructurer et requalifier en priorité

Espaces portuaires, industriels et logistiques

Ports sur le Rhône

Objectif 6 : Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation

Grands pôles d'enseignement supérieur : sièges des universités et écoles

Autres pôles d'enseignement supérieur

Technopôles de recherche

Orientation 3 : La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers (Encart Portes d'entrée)

Objectif 7 : Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen

- Connexions renforcées avec la Corse
- Portes d'entrée régionales
- Relations ferroviaires consolidées sur les grands axes existants vers les territoires limitrophes
- Réaffirmer le caractère indispensable de la réalisation du projet de la LNPCA

Corridors internationaux

- Arc méditerranéen
- Méditerranée / Rhône / Rhin
- Durance / Grenoble / Italie (à structurer)

Objectif 8 : Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière

- Projets à vocation internationale

Objectif 9 : Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer la coopération maritime européenne, méditerranéenne et internationale

- Arc méditerranéen
 - Adapter le littoral aux changements climatiques en respectant la biodiversité
 - Favoriser le développement économique des activités maritimes dans le respect d'une gestion durable et partagée de la mer
- Promouvoir les démarches de planification et de gestion intégrée des zones côtières
- Contribuer à la stratégie WESTMED de l'Union Européenne

AXE 2 : Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 : Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

Objectif 10 : Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau

Objectif 11 : Déployer des opérations d'aménagement exemplaires

Objectif 12 : Diminuer la consommation totale d'énergie primaire de 15% en 2030 et 30% en 2050 par rapport à 2012

Objectif 13 : Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant

Orientation 2 : Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée (Encart TVB)

Objectif 14 : Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides

Trame bleue

- Recherche de préservation optimale
- Zones humides
- Cours d'eau

Recherche de remise en état optimale

- Zones humides
- Cours d'eau

Objectif 15 : Préserver et promouvoir la biodiversité et les multi-fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin

Sites à enjeux prioritaires

- Trame verte (à préserver)
- Trame bleue (à préserver)

Objectif 16 : Favoriser la gestion durable et dynamique de la forêt

Objectif 17 : Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants

AXE 3 : Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 : Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post-carbone (Encart Transition Énergétique)

Objectif 18 : Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires

Objectif 19 : Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050

Objectif 20 : Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises

Orientation 2 : Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité (Encart Qualité de l'air et Transition Énergétique)

Objectif 21 : Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population

Objectif 22 : Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités

Objectif 23 : Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables

Orientation 3 : Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire plurielle (Encart Gestion des Déchets)

Objectif 24 : Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets

Objectif 25 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme

Objectif 26 : Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

Objectif 45 : Arrêter un réseau d'itinéraires d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les polarités régionales

Réseau routier armature nationale

- Autoroutes
- Routes nationales

Réseau routier d'intérêt régional

- Itinéraire régional structurant
- Itinéraire de fond de vallée

Objectif 46 : Déployer un réseau d'infrastructures en site propre couplées à des équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec la stratégie urbaine régionale

AXE 3 : Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 : Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

Objectif 47 : Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace

- Espaces urbanisés
- Maîtrise de l'étalement urbain par la densification et l'optimisation foncière au sein de l'enveloppe urbaine
- Définition d'une stratégie foncière
- Un mode de développement urbain plus vertueux
- Connaissance et gouvernance, corollaire d'une ambition partagée

Objectif 48 : Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional

- Trame verte (à préserver)
- Maintenir la biodiversité et la trame écologique du territoire
- Préserver l'accès aux espaces de nature
- Liaisons agro-naturelles à affirmer entre espaces métropolisés et espaces d'équilibre régional
- Lutter contre l'émergence de continuums urbains le long des axes de déplacement
- Préserver des rythmes paysagers dans la traversée des territoires
- Espaces agricoles
- Préserver le potentiel de production agricole régional
- Assurer la préservation d'espaces agricoles à proximité des villes
- Faire monter en gamme l'agriculture régionale et l'accompagner dans des démarches de protection / labellisation

Objectif 49 : Préserver le potentiel de production agricole régional

- Espaces agricoles
- Application du principe « Éviter Réduire Compenser » sur les espaces agricoles et outils de production
- Protection des espaces agricoles à fort potentiel productif : surfaces équipées à l'irrigation, périmètres AOP/AOC, périmètres ayant fait l'objet de procédure de remembrement/restructuration foncière, qualité agro-nomique des sols

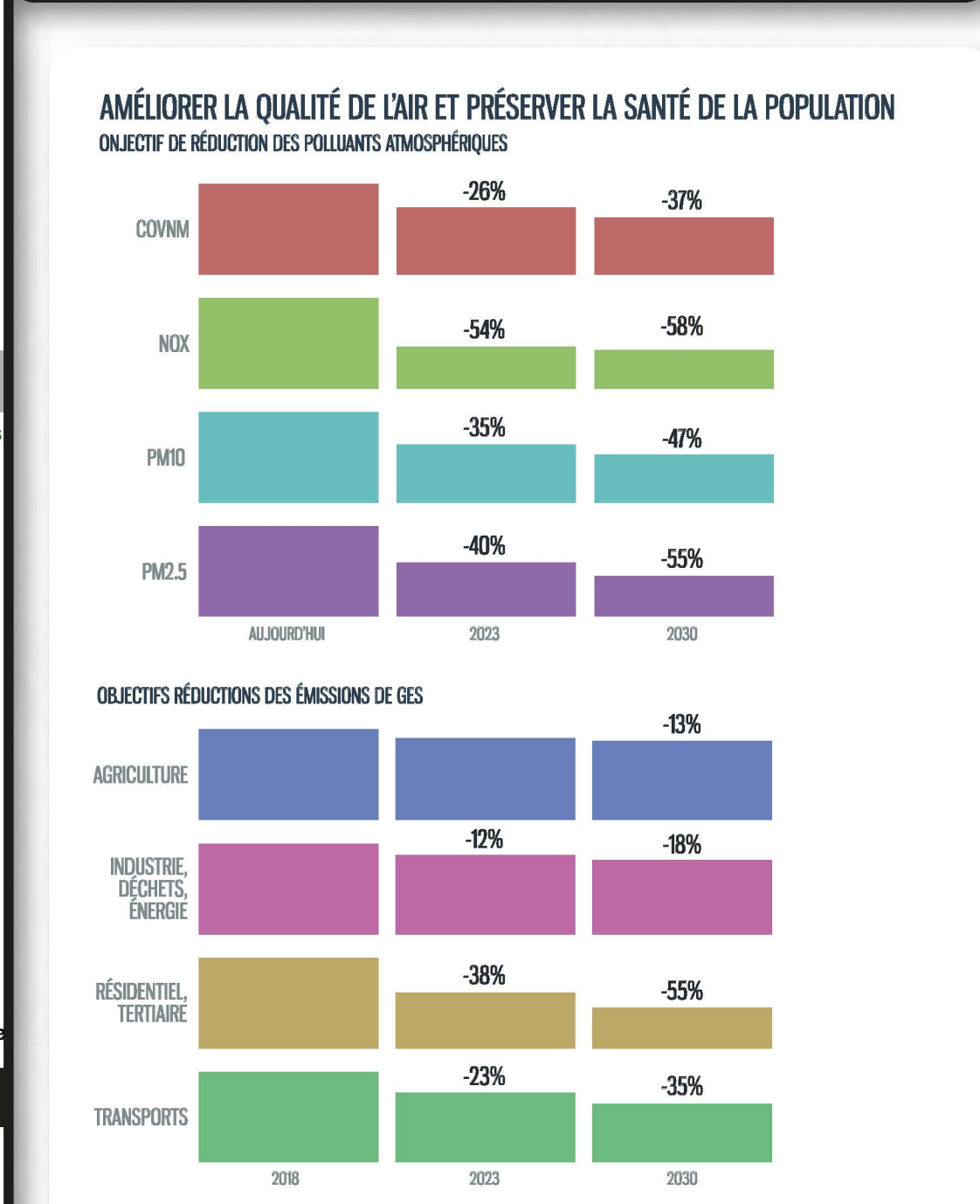
CARTE DES OBJECTIFS

Carte non prescriptive
(Les objectifs en gris clair ne sont pas cartographiables)

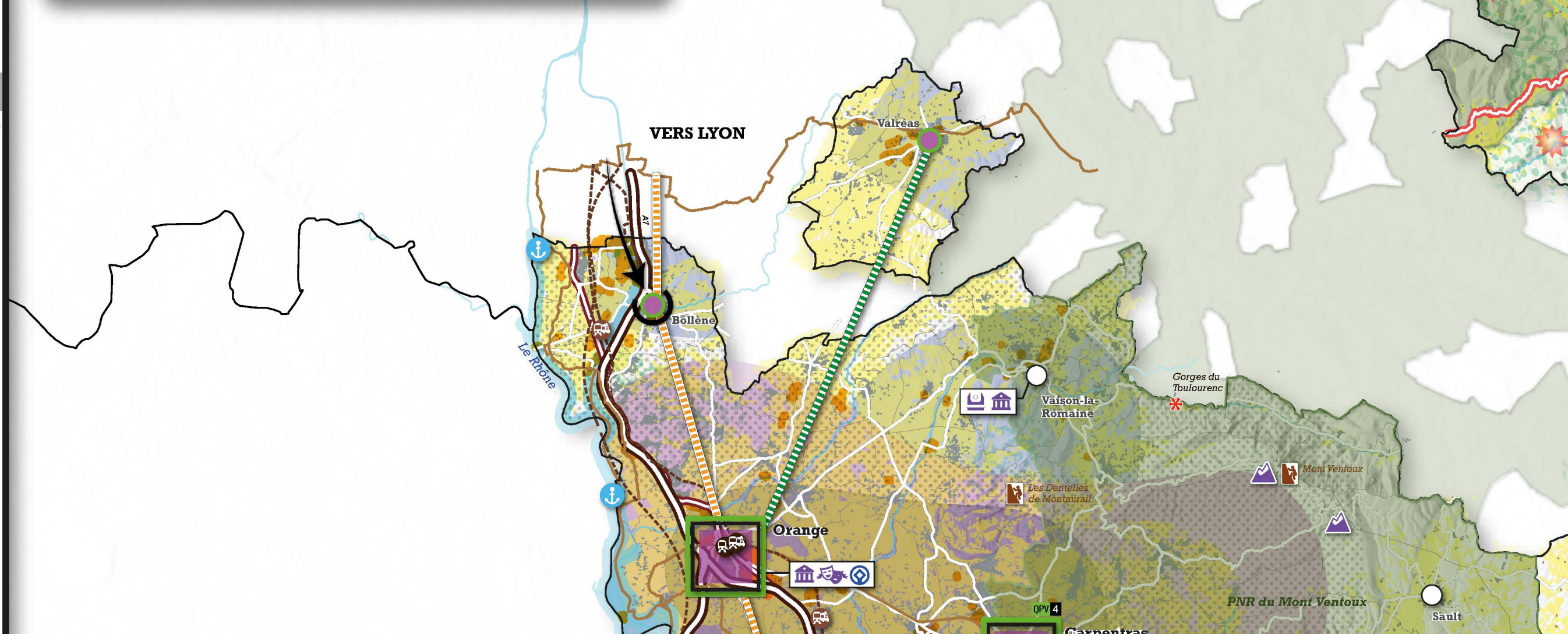
1 / 150 000^{ème}

RÉGION SUD
PROVINCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRADDET



Qualité de l'Air (Objectifs 21, 22, 23)



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	DÉCHETS ISSUS DU BTP	DÉCHETS DANGEREUX
RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DND-NI 2015-2025 2025 -10% AUGMENTER LA QUANTITÉ DE DND-NI PRÉPARÉE POUR UNE RÉUTILISATION 2025 +10% RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DMA PRODUITS PAR HABITANT PAR RAPPORT À 2010 2030 -15% RÉDUIRE LES DAE-ND-NI COLLECTÉS EN MÉLANGE AVEC LES DMA PAR RAPPORT À 2015 2025 -50%	STABILISER LA PRODUCTION DE DND-INERTES PAR RAPPORT À 2015 2025 CAPTER ET ORIENTER LES DÉCHETS ISSUS DU BTP VERS DES FILIÈRES LÉGALES 2025 100% VALORISER LES DND-NI 2025 65% AUGMENTER LA QUANTITÉ DE DMA FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉPARATION EN VUE D'UNE RÉUTILISATION OU D'UN RECYCLAGE EN ORIENTANT VERS CES FILIÈRES 2025 +55% 2030 +60% 2035 +65% TRIER À LA SOURCE 450 000 T DE BIODECHETS VALORISER LES MACHEFERS PRODUITS 2025 90% 2031 100%	STABILISER LE GISEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX [820 000 T] 2030/2031 CAPTER LES DÉCHETS DANGEREUX 2025 80% 2031 100% VALORISER (MATIÈRE ET ÉNERGIE) LES DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS 2025/2031 +DE 70%
ASSURER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE VALORISATION MATIÈRE DTIC 2025 2025 / 2031 70% RÉDUIRE LE STOCKAGE DES DND-NI PAR RAPPORT À 2010 2025 / 2031 -50% RÉDUIRE LE STOCKAGE DES DMA POUR ATTEINDRE 10% DE STOCKAGE EN 2035 2035 RÉDUIRE LES DND-NI ISSUS DE CHANTIERS DU BTP MIS EN DÉCHARGE PAR RAPPORT À 2010 2025 -50%	MANTENIR LES CAPACITÉS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES (ISDI) DE 2019 À 2031 2025 / 2031 DIMINUER LE RECOURS AU STOCKAGE (-7%) ET À L'INCINÉRATION SANS VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (-8%) 2025 / 2031	

DAE : DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
ND : NON DANGEREUX
DND : DÉCHETS NON DANGEREUX
NI : NON INERTE

Gestion des Déchets (Objectifs 24, 25, 26)

Auvergne-Rhône-Alpes